



gironde numérique

Le numérique au service des Girondins

BUREAU SYNDICAL

RÉUNION DU 30 NOVEMBRE 2017

Date de la convocation : 21 novembre 2017

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Mr Pierre DUCOUT (Président), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (1^{er} Vice Président), et Monsieur Anacleto ALFONSO (secrétaire).

**DÉLIBÉRATION N°20171130_004
ADHÉSION 2018 A L'ASSOCIATION DÉCLIC**

DÉLIBÉRATION N°20171130_004 ADHÉSION 2018 A L'ASSOCIATION DÉCLIC

L'association Déclic réunit depuis une dizaine d'années des techniciens d'une cinquantaine de structures de mutualisation dans le domaine de l'administration numérique telles que, par exemple, des Centres de Gestion ou des Syndicats mixtes informatiques. Afin de renforcer son activité, elle a ouvert ses rangs aux personnes morales lors de son Assemblée Générale de juin 2016.

Les principaux objectifs de cette association sont :

- de faciliter le partage d'informations et l'échange sur les pratiques professionnelles entre les techniciens travaillant dans des structures publiques de mutualisation informatique ;
- de faciliter la réalisation de projets de mutualisation entre les dites structures au travers, par exemple, de démarches de réflexion ou de conception concertées d'outils ou de plateformes « mutualisables » ou l'aide à la constitution de groupement de commandes ;
- de concourir à la reconnaissance par les décideurs publics aux échelons locaux et surtout nationaux de l'intérêt effectif de ces dites structures en particulier en animant un observatoire de la mutualisation dans le domaine de l'administration numérique.

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle, établie pour les personnes morales selon le nombre d'équivalents temps plein (ETP) dédiés à l'activité de mutualisation informatique à destination des collectivités. Elle s'élève donc à 500 euros pour Gironde Numérique.

Dans ces conditions, je vous propose, Messieurs :

- De bien vouloir autoriser l'adhésion de Gironde Numérique à l'association Déclic ;
- De bien vouloir m'autoriser à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette adhésion ;
- D'inscrire les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle ;
- De me désigner comme représentant auprès de l'association Déclic.

Adopté à l'unanimité,

Fait et délibéré au siège du Syndicat mixte Gironde Numérique,

Le 30 novembre 2017

Pour expédition conforme,

Le Président
de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT

Annexe : Grille de cotisation

ANNEXE

Grilles de cotisations Déclic ANNEE 2018

Cotisations annuelles pour les individus 10,00 €

Cotisations annuelles pour les personnes morales

Effectif dédié à l'activité de mutualisation numérique	Cotisation annuelle
moins de 10 Equivalents Temps Plein	500,00 €
entre 10 et 20 Equivalents Temps Plein	1 000, 00 €
plus de 20 Equivalents Temps Plein	1 500,00 €